Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 20060 - 77EME ANNÉE

Les pauvres principales victimes de cette injustice due à la pénurie de logements

Dégâts de Batsiraï : une grande partie des Réunionnais pas assurés

Contrairement à la France où 99 % des familles ont une assurance-habitation, cette proportion n'atteint même pas 60 % à La Réunion selon la dernière étude de l'INSEE parue à ce sujet. L'importance de l'habitat informel qui est souvent la seule réponse à la pénurie de logements, le grand nombre de maisons construites dans des zones considérées à risque ainsi que le coût des primes d'assurances expliquent ce déficit. En 2006, l'ONU avait appelé les assureurs à agir pour que les plus pauvres cessent de tout perdre en cas de cyclone ou autre catastrophe. Garantir l'assurance habitation pour tous doit donc être une priorité des pouvoirs publics à La Réunion, afin que le soutien ne dépende plus de dispositifs exceptionnels décidés à Paris.

Selon une étude de l'INSEE parue en 2012, 59 % des familles réunionnaises avaient souscrit pour leur résidence principale une assurance habitation. En France, cette proportion atteint 99 %. Certains rapports locaux expliquent ce faible taux de souscription par des primes d'assurance élevées. En effet, « d'après Balandier (2005), suite aux différentes catastrophes cycloniques récentes, la couverture des constructions en bord de mer est soit refusée par les assureurs, soit dissuadée par un montant de prime très élevé », explique l'INSEE.

Il est également possible que le faible taux de souscription soit dû à la qualité des logements : certaines maisons autoconstruites ou construites sans permis peuvent ne pas être assurables. Bien qu'en net recul, l'habitat individuel traditionnel reste en effet important.

L'INSEE note que « dans les Dom, les logements individuels traditionnels – c'est-à-dire faits de matériaux légers comme le bois ou la tôle, de qualité hétérogène – représentent 13 % des résidences en 2006 (Castéran et Ricroch, 2008). Ces habitations peuvent ne pas respecter les normes de construction ou avoir été réalisées sans permis de construire ».

L'autoconstruction sanctionnée

« Ces logements constituent 30 % des habitations individuelles en Martinique (Diren, 2005) et entre 30 % et 40 % des maisons individuelles dans les Antilles et à La Réunion (Olive et Riviere, 2010). Cette proportion serait encore plus importante en Guyane (Garnesson et Hecquet, 2007). Cette situation est en partie expliquée par une spécificité légale domienne : les ménages occupants peuvent être propriétaires des murs de leur logement sans être propriétaires du sol sur lequel il est construit. Une partie de ces maisons traditionnelles ne sont donc probablement pas assurables »

Dans ces conditions, la seule possibilité d'indemnisation est l'aide de l'État en cas de déclaration de catastrophe naturelle : « les ménages non assurés peuvent bénéficier d'une aide de l'État en cas de catastrophe. Cette aide versée a posteriori est financée par l'ensemble des contribuables. Le principal canal des aides publiques est le fonds de secours pour l'Outre-mer, financé par des crédits budgétaires ; d'autres dispositifs d'aides peuvent être organisés par l'État ».

Mais ce système est plus complexe que la procédure mise en œuvre auprès d'un assureur en cas de sinistre.

Problème mondial

L'exemple de La Réunion n'est pas isolé. En avril 2016, lors d'une réunion de haut niveau sur le changement climatique, le secrétaire général de l'ONU avait appelé les assureurs à agir : « Nous devons accroitre notre capacité à absorber les chocs [climatiques] en augmentant la couverture par les assurances et la protection sociale (…) Nous devons passer de la gestion des catastrophes à la gestion et à la réduction des risques (…) Nous devons fournir aux plus vulnérables un meilleur

accès aux mécanismes de transfert des risques ».
Au cours de ces dix dernières années, plusieurs milliers de logements neufs ont été construit en bénéficiant de la défiscalisation ou pour la mise en location. Mais sachant que le nombre minimum de 10.000 logements neufs par an dont la majorité en parc social n'est jamais atteint, la pénurie pousse de nombreuses familles à se débrouiller en dehors du cadre institutionnel pour accéder à un logement. D'où la persistance à La Réunion des constructions sans permis qui ne peuvent être assurées.

Conséquence de la pénurie de logements

Compte tenu des dégâts causés par Batsiraï, de nombreuses familles pauvres vivant dans des logements non assurés risquent de tout perdre. Il appartient donc aux pouvoirs publics à La Réunion de s'organiser pour que tous les Réunionnais aient droit à une assurance habitation, quelle que soit la situation de leur logement. En effet, la décision de construire une maison sans permis ou de vivre dans un logement que les assureurs refusent de couvrir découle de la pénurie de logements que la France est incapable de résoudre depuis des décennies, alors que la compétence dans ce domaine relève du pouvoir central à Paris.

M.M.

Croix Rouge malgache : « Madagascar : Plus de 4 millions de personnes menacées par le cyclone Batsirai »

Les équipes de la Croix-Rouge malgache dans la région préparent des articles de secours d'urgence et aident les communautés situées sur la trajectoire du cyclone à se déplacer vers des zones sûres

Le cyclone tropical Batsirai devrait frapper aujourd'hui la région d'Atsinanana à Madagascar, quelques semaines seulement après que la tempête tropicale Ana ait fait des ravages dans le pays. Les équipes de la Croix-Rouge malgache dans la région préparent des articles de secours d'urgence et aident les communautés situées sur la trajectoire du cyclone à se déplacer vers des zones sûres.

Andoniaina Ratsimamanga, le secrétaire général de la Croix-Rouge malgache, a déclaré :

« Les communautés de la région d'Atsinanana s'inquiètent des dégâts potentiellement importants que le cyclone pourrait causer. De nombreuses familles ont besoin de toute urgence d'abris temporaires, en particulier celles dont les maisons sont situées dans les zones susceptibles d'être touchées par le cyclone.

On estime qu'environ 4,4 millions de personnes sont menacées dans 14 districts, dont 595 000 devraient être directement touchées et plus de 150 000 déplacées. Les équipes de la Croix-Rouge de la région d'Atsinanana s'empressent de faire les préparatifs nécessaires, afin de sauver le plus grand nombre de vies possible.

« Préoccupés par la taille et l'impact prévu de ce cyclone intense »

« Les équipes et les partenaires de la Croix-Rouge malgache sont en état d'alerte et sont déployés dans les communautés, les avertissant de l'approche de la tempête. Les équipes de la Croix-Rouge déplacent les stocks d'urgence prépositionnés de la zone de Grand Tana (Ananalamanga) à Tamatave (Atsinanana), pour en faciliter l'accès. Nous sommes préoccupés par la taille et l'impact prévu de ce cyclone intense. Nos activités de réponse immédiate se concentreront sur le sauvetage des vies, et comprendront des opérations de recherche et de sauvetage », a ajouté M. Ratsimamanga.

En outre, les équipes de la Croix-Rouge travaillent avec le gouvernement pour identifier et mettre en place des bâtiments sûrs qui seront utilisés comme centres d'hébergement d'urgence.

Les efforts d'intervention d'urgence étant toujours en cours en raison de l'impact de la tempête tropicale Ana qui a frappé Madagascar fin janvier, l'impact de Batsirai pourrait aggraver la situation humanitaire globale du pays. Les efforts de réponse d'urgence du pays sont débordés et la situation reste critique en raison de l'impact des récentes inondations généralisées, de la stagnation de l'eau et des glissements de terrain causés par la tempête tropicale Ana.
Au moins 55 décès ont été enregistrés et plus de 130 000 personnes ont été contraintes de fuir

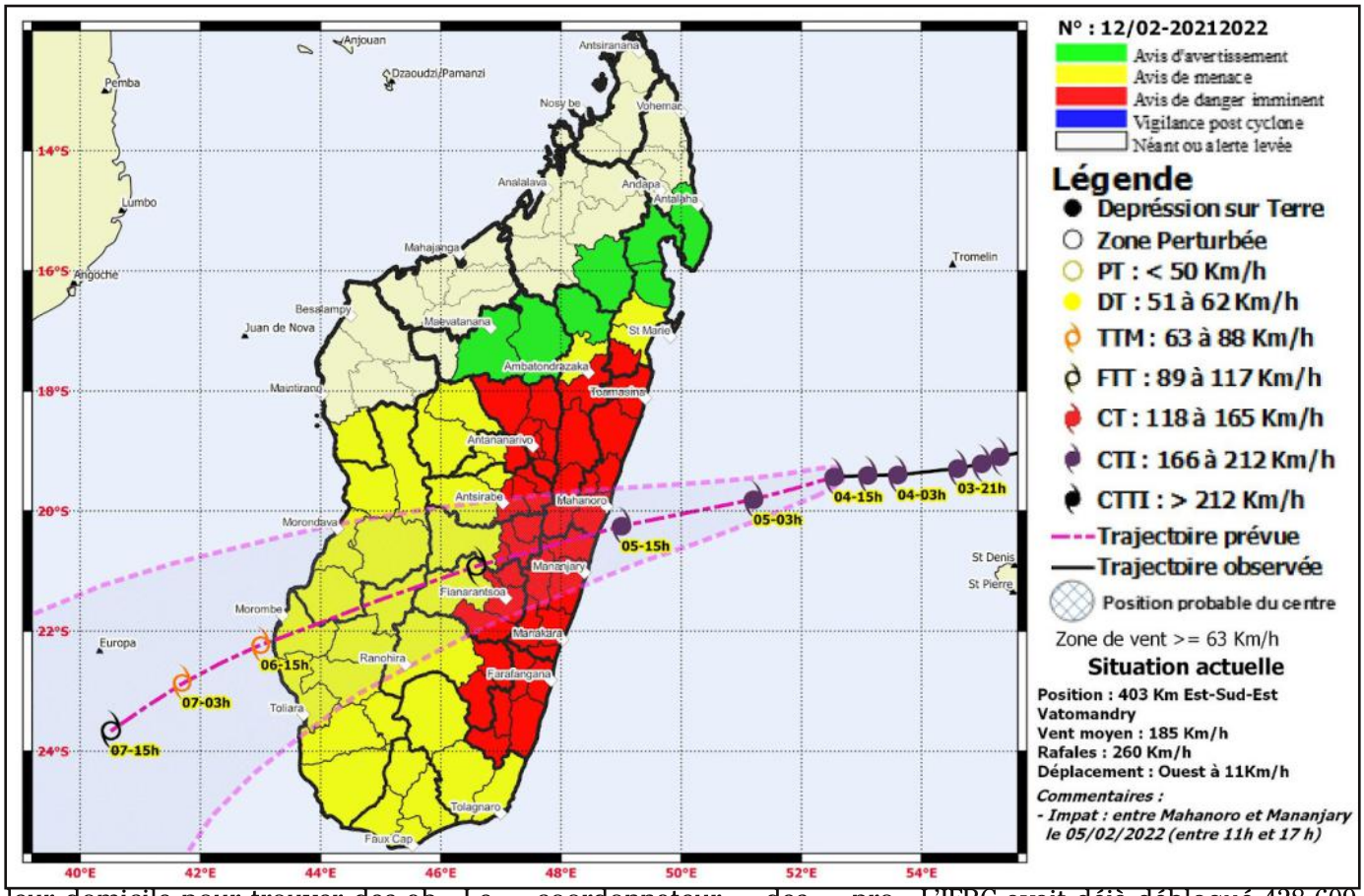

leur domicile pour trouver des abris temporaires ou des familles d'accueil au cours des dernières semaines. Le pays est toujours aux prises avec une crise alimentaire prolongée depuis 2021. L'IFRC et ses partenaires intensifient leurs efforts de préparation et de réponse, afin de venir en aide à un plus grand nombre de personnes - à la fois celles qui ont été touchées par Ana et celles qui sont susceptibles d'être touchées par Batsirai.

Ressources financières supplémentaires nécessaires

Le coordonnateur des programmes et des opérations de l'IFRC à Madagascar, Denis Bariyanga, qui supervise les efforts de préparation aux situations d'urgence, a déclaré :

« Nous avons déjà aidé 2000 familles touchées par la catastrophe. Nous aidons déjà 2000 familles touchées par la tempête tropicale Ana à répondre à leurs besoins immédiats. Avec l'arrivée de Batsirai, de nombreuses autres familles du pays auront besoin d'articles de secours d'urgence, notamment des couvertures, des matelas de couchage, des ustensiles de cuisine, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, entre autres. »

L'IFRC avait déjà débloqué 428 609 francs suisses de son Fonds d'urgence pour les secours en cas de catastrophe (DREF) le 26 janvier 2022, afin d'aider la Croix-Rouge malgache à fournir des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, des soins de santé et un soutien psychosocial, ainsi qu'une aide en espèces pour les abris, les moyens de subsistance et les besoins de base. Des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants sur le terrain. L'IFRC révise actuellement son appel d'urgence pour financer la réponse à la crise.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Dévlopman noute péi : la klé pou bate atère la mizère issi la Rényon

Néna dé-troi zour l'avé dsi Rényon promyère in sobatkoz dsi la mizère issi La Rényon é laté i tonb bien a propo sirtou aprè k'linsee la fé parète son bande shif é i fo dir bande shif-la lé pa rassiran ditou. Kissa rante nou i pé z'ète rassiré kan li aprande in zanfan dsi dë i viv épi i grandi dann in famiye dsou pa d'porte la povrété.-in famiye mizèr, mi anshèv dir !

Kossa sa i vé dire ? Sinpléman ké in zanfan dsi dë i manz pa konm k'i fo, néna poin loizir konm lé zot, lé privé dsi son linz, dsi son lojman, dsi son moiyin kiltirèl, é bien antandi son léta d'santé i lèss a déziré é son shanss pou l'avnir lé diminyé par raporte lé zot. Soisante-sèze zané apré la loi 19 mars 1946. Zot i trouv pa sa lé for dann in péi i fé parti bande péi pli dévlopé ké néna dann lo monde.

Sa i vé pa dir laba dann La franss napwin zanfan i viv dann bande famiye mizère – é sa sé déza in skandal – mé an proporssion néna bonpé moinss ké shé nou. Sa i vé pa dire non pli la mizère i égziss pa dann bande péi loséan indien sirtou dann sète lété koloni fransèze. Mé mi pé dire azot konparézan-la i komanss fatigué, pars la pa pou sa nou la domande la loi 1946 é nou la gingn in vote a linanimité dann lo lassanblé nassyonal konstityante l'ané 1946.

In bon travaye kominis konm lo député Léon de Lépervanche téi di, mé in bon travaye détourné d'son bite par la suite kan bande gouvèrnman La franss la mète a apiye lo rin bande kapitalist.

Bruny Payet la di avèk mwin

Toussala pou rapèl azot in konvèrssassion mwin la fé avèk Bruny Payet dann tan li lété ankor an parmi nou. Donk li téi di avèk mwin si dann l'ané 1959 lo parti la domande lotonomi sé pars noute bande kamarade téi koné – apré réfléksion – lo sistème l'assimulassion épi l'intégerasion té pa kapabe tire noute péi dann malizé… Pou tire noute péi épi noute pèp dann malizé in sèl solission noute dévlopman, mé noute dévlopman lé pa ppossib li mèm si ni sorte pa dann rézime kolonyal-néokolonyal si zot i vé.

Justin